

adresse de renvoi :

DREAL Normandie
Service Eau Littoral Biodiversité
Cité Administrative
2, rue Saint-Sever
76036 ROUEN Cedex

Consultation du public - dérogation espèces protégées

Déviation sud-ouest d'Evreux (27)

Pie-Grièche écorcheur

Conformément à l'article L.123-19-2 du code de l'environnement relatifs à la participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire, vous êtes invités à donner votre avis sur un projet d'arrêté préfectoral en réponse à une demande de dérogation à la protection des espèces pour déroger à l'article L411-1 du code de l'environnement.

Cette demande de dérogation à l'article L411-1 porte sur le projet porté par la DREAL Normandie (Service mobilité et infrastructures), maître d'ouvrage des travaux de la déviation sud-ouest d'Evreux. La demande de dérogation porte sur la modification de la dérogation déjà accordée pour y inclure des prescriptions relatives à la prise en compte de la Pie-grièche écorcheur apparue sur l'emprise du projet en 2021.

Consultation ouverte du 13 décembre 2025 au 04 janvier 2026 inclus.

Il y a 5 questions dans ce questionnaire.

Remarque sur la protection de la vie privée

Ce questionnaire est anonyme.

L'enregistrement de vos réponses ne contient aucune information d'identification sur vous, à moins qu'une question ne vous ait été posée dans ce sens. Si vous avez répondu à un questionnaire utilisant des invitations, vous pouvez être assuré(e) que le code de l'invitation n'est pas enregistré avec votre réponse. Les invitations sont gérées dans une base de données séparée qui n'est mise à jour que pour indiquer si vous avez ou non utilisé votre invitation pour remplir le questionnaire. Il n'y a aucun moyen de faire le lien entre les invitations et les réponses enregistrées pour ce questionnaire.

1/ Commentaire et avis général sur la demande de dérogation présentée par la DREAL Normandie (Service mobilité et infrastructures) maître d'ouvrage des travaux de la déviation sud-ouest d'Evreux et relative à la prise en compte de la Pie-grièche écorcheur.

Veuillez saisir votre commentaire ici:

2/ Etes-vous favorable à l'octroi de la dérogation ?

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

réponse obligatoire pour prendre en compte la participation à la consultation

oui

non

sans opinion

3/ Votre nom (facultatif) :

4/ Votre prénom (facultatif) :

5/ Votre commune de résidence :

Merci pour votre participation

Les participations à la consultation doivent être postées avant le 04 janvier 2026 minuit, le cachet de la poste faisant foi, pour être recevables et intégrées à l'instruction du dossier.